

COMMUNE DE SAULNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 AVRIL 2016 - 20H15

Présents : M. Adrien ZOLFO, Maire

Mmes SALARI, WAGNER, M. BAGAGLIA, Adjoints, Mmes THIRY, LE FEVRE, SORBELLI, RODRIGUES, MM. MEHLINGER, GOURDIN, ARQUIN, CAPELLI, NABOT.

Excusés : Mme GONCALVES (procur. MEHLINGER), M. BOMBARDIERI (procur. BAGAGLIA), Adjoints, Mmes BIANCHI, BOUDJEMADI, MM. TRENTECUISSE, SANTINI.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour, exclusivement consacrés à l'examen et l'approbation des Budgets de l'Exercice 2016.

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil **des décisions prises par ses soins** depuis la dernière réunion du Conseil, dans le cadre de la **délégation de pouvoirs** du **10 Avril 2014**.

1) **En date du 30 Mars 2016**, Monsieur le Maire a décidé de passer une **nouvelle Convention de Prise en Charge des frais occasionnés pour la destruction de nids d'hyménoptères** avec le **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)** de Meurthe et Moselle, sis à Nancy (54), représenté par le Président de son Conseil d'Administration, **définissant les conditions de prise en charge financière par la Commune des interventions effectuées sur son territoire par le SDIS en ce domaine, pour un montant forfaitaire de 120 Euros TTC par intervention et ce, à compter du 1er Mai 2016.**

FINANCES : BUDGET COMMUNE 2016

LE CONSEIL, vote par 14 voix pour et 1 abstention, le Budget Primitif 2016 de la Commune qui peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 356 164,20	2 356 164,20
INVESTISSEMENT	1 611 517,66	1 611 517,66
TOTAL	3 967 681,76	3 967 681,76

Sur ce point, M. le Maire a tenu à préciser quelques données essentielles sur les choix qui ont conduit aux grands équilibres de ce Budget, par rapport notamment à l'Exercice 2015. Et de préciser avant tout que ce troisième Budget, voté par l'Equipe Municipale élue en Mars 2014, s'appuie sur de très bons résultats constatés l'année passée, comme ont pu le démontrer les divers Comptes Administratifs votés en Mars dernier.

Ceci est d'autant plus important que le Budget 2016 est caractérisé par une réduction prévisionnelle des Recettes de Fonctionnement (- 2,96 % et - 55 600 € en valeur par rapport à 2015), en précisant que toutes les Dotations ne sont pas encore connues. Pour autant, les prochaines notifications attendues ne laissent pas espérer de fortes progressions de ces Dotations manquantes, tout au moins quelques dizaines de milliers d'Euros qui permettront juste de couvrir des Dépenses exceptionnelles ou imprévues.

La Dotation Globale de Fonctionnement, pour sa partie forfaitaire, passe de 437 516 € en 2015 à 401 976 € en 2016 soit une baisse de 8,12 % attendue en raison des décisions gouvernementales de réduction des aides et soutiens financiers aux Collectivités Locales.

En revanche, à l'inverse de 2015, la progression des deux autres composantes de la DGF ne permet pas de compenser la baisse de la partie forfaitaire de la DGF.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) passe de 48 780 € en 2015 à 57 619 € en 2016 (+ 8 839 €) Et la **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** passe de 81 975 € en 2015 à 87 469 € en 2016 (+5 494 €). Ainsi, toutes composantes confondues, la **Dotation Globale de Fonctionnement** se chiffre à **547 064 € en 2016** contre **568 271 € en 2015**, soit une baisse de **3,73 %** et **21 267 €** en valeur.

Et cette réduction des Dotations de l'Etat s'accompagne d'une baisse du **Produit Fiscal Global** (- 1,06 % et 10 291 € en valeur), malgré une **légère progression** du **Produit des Taxes Locales** (Quatre Taxes, Habitation, Foncier Bâti, Foncier non Bâti et Cotisation Foncière des Entreprises), passant de **853 973 € en 2015** à **861 004 € en 2016** (+ 0,82 %) **en maintenant les Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales.**

Malgré une **légère hausse** des **Bases d'Imposition et du Produit de CFE** (Cotisation Foncière des Entreprises), **d'environ 3,70 % entre 2015 et 2016**, la **structure de la Fiscalité Locale repose toujours autant sur les Impôts Ménages** (Taxe Habitation et Taxe Foncière Bâtie) qui représentent **95,61 % du Produit Fiscal Direct** contre **66,68 % en 2010** avant la réforme de la Taxe Professionnelle.

Cette **réduction** des **Recettes**, qui constitue une **véritable contrainte** pour le Conseil Municipal, oblige à des **choix difficiles mais nécessaires**, et à des **arbitrages dans les diverses actions municipales.**

Malgré cette contrainte, en utilisant les bons résultats de l'année précédente, les **Dépenses de Fonctionnement** passent de **1 852 240 € en 2015** à **1 962 465 € en 2016** soit une **augmentation de 5,95 %.**

Un **important effort financier** sera ainsi entrepris en matière de **sauvegarde du Patrimoine communal**, aussi bien au niveau de **l'entretien des Bâtiments** que des **Voiries, Réseaux et Terrains**. Et cet **Exercice 2016** verra notamment le **lancement des travaux de mise en accessibilité des Installations Communales**, en commençant par la **Mairie** et le **Centre Culturel.**

Si les **activités municipales** (Périscolaires, Loisirs, Fêtes, Culture,...) seront **soutenues à hauteur de leurs besoins**, la **perte attendue de recettes contraint à stabiliser les autres soutiens aux partenaires qui font la Vie de la Cité**. C'est ainsi que les **aides diverses à l'Education** (Bons et Fournitures Scolaires) et à la **Vie Associative** (Subventions) seront **gelées en 2016**, après l'augmentation moyenne de 2 % accordée en 2015.

Enfin, **deux engagements financiers essentiels** sont par ailleurs accordés aux **Budgets Annexes du Service des Eaux** et du **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** à hauteur de **66 500 €**, pour **favoriser l'équilibre budgétaire** de ces deux Services Communaux.

En dégageant un **Autofinancement prévisionnel de 386 100 €**, auquel s'ajoute un **versement de FCTVA de 64 800 €**, les **Programmes d'Investissement 2016** sont inscrits pour

1 187 700 € à ce Budget Primitif, s'y ajoutant **133 500 €** de **Dépenses d'Equipement 2015** engagées et **reportées en 2016**.

L'effort d'Investissement prévisionnel est donc très important (1 321 200 € au total) et dépasse largement le financement de base par les seuls fonds propres.

Huit projets occupent l'essentiel de cette Programmation :

- une **Subvention d'Equipement au Budget Annexe de l'Eau** pour financer des **travaux d'Investissement d'amélioration de la distribution d'Eau et du Service Incendie** (76 800 €),
- la **création d'un local Médical pour un Pôle Infirmières** (111 600 €),
- la **réhabilitation de la Rue Gustave Raty** (204 575 €),
- **l'aménagement du Balcon piétonnier - côté gauche de la Rue Sous Châtier** (75 205 €),
- des **travaux d'embellissement et d'amélioration de l'environnement urbain**, consistant à la **réhabilitation de lavoir de la Rue des Déportés** et **l'éclairage des Fresques du Pont de l'ancienne Gare** (28 960 €),
- la **création d'un chauffage indépendant** pour les **Salles du Groupe Scolaire Primaire** servant aux **activités périscolaires** et au **Centre de Loisirs** (18 900 €),
- une **provision pour le lancement des aménagements qualitatifs** dans le cadre de la **Charte de Territoire Naturel Transfrontalier** (39 600 €),
- une **provision "maximale"** pour la **rénovation des installations du Stade Municipal, Vestiaires et Club House** (660 000 €).

Ces **Investissements** sont financés par **Subventions** (4,97 %), **Fonds propres** (33,60 %) et **Emprunts** (61,43 %). Le **recours à l'emprunt**, non utilisé depuis 2011, n'est **pas un obstacle majeur** pour le Budget Principal puisque le **Taux d'Endettement** reste à **4 %** en **2015**.

FIXATION TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES EXERCICE 2016

Après avoir délibéré du Taux de chaque Taxe Directe Locale pour 2016, le Conseil décide à l'unanimité les taux suivants, portés à l'Etat 1259 COM, intitulé « Etat de Notification des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour 2016 » :

TAXE D'HABITATION	21,20 %
TAXE FONCIERE BATI	18,70 %
TAXE FONCIERE NON BATI	107,86 %
COTISATION FONCIERE ENTREPRISES	23,47 %

soit le **maintien des Taux d'Imposition par rapport à 2015 et depuis 2010, dernière augmentation décidée (+ 7%) depuis 1997**, malgré la **nouvelle architecture de la Fiscalité Directe Locale**, suite à la **Réforme de la Taxe Professionnelle**.

FINANCES : BUDGET SERVICE DES EAUX 2016

LE CONSEIL, après avoir examiné les prévisions financières présentées par le Maire, VOTE à l'unanimité, le Budget 2016 du Service des EAUX lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	386 378,86	386 378,86
INVESTISSEMENT	167 986,86	167 986,86
TOTAL	554 365,72	554 365,72

Il convient de préciser que ce **Budget Primitif** prend en compte, en **Section Investissement**, les **Travaux de mise en conformité de la Source 1 dans le cadre de la DUP des périmètres de protection des captages, d'installation d'une Pompe doseuse javel à la Station de Pompage, de Renforcement du Réseau AEP de la Rue des Vignes et d'engagement de l'isolation du Château d'Eau**, pour un total de **76 800 €**

Ces **deux dernières opérations** s'inscrivent dans **l'objectif d'abandonner, définitivement, le projet de création d'un nouveau Réservoir** et de concentrer les efforts du Budget Annexe vers la **réhabilitation du Château d'Eau actuel**.

Après l'augmentation du Prix de Base de l'Eau Potable décidée en 2015 (+ 0,10 €/m³), une **pause est programmée en 2016** malgré la **nécessité quasi permanente d'adapter ce Prix de Base pour tendre à l'équilibre du Budget Annexe**.

Afin de **favoriser cette orientation**, une **Subvention d'Equipement de 76 800 €** du Budget Principal est ainsi **inscrite, en 2016, pour couvrir les Dépenses d'Investissement précitées**. S'y ajoute une **Subvention d'Exploitation de 25 000 €** pour assurer le **maintien du Prix de Base de l'Eau Potable en 2016**.

PRIX DE VENTE M3 EAU POTABLE EXERCICE 2016

Considérant le Budget du « Service des Eaux » pour l'Exercice 2016, considérant les nécessités d'équilibre budgétaire en vertu de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4,

Considérant la bonne gestion prévisionnelle et réelle du Service des Eaux des treize dernières années, confortée par l'apport en 1998 des nouveaux abonnés Saulnois auparavant raccordés au Réseau d'Eau de la Ville de HERSERANGE, qui a permis de réduire les évolutions du Prix de Base malgré des contraintes financières toujours plus nombreuses,

Considérant la nécessité de répondre aux exigences de rénovation et d'amélioration des Bâtiments comme du Réseau d'Exploitation, pour assurer la distribution dans les meilleurs conditions,

Vu, par ailleurs, la volonté du Service des Eaux de diversifier sa gestion et son fonctionnement, en incluant notamment le Réseau Communal dans les analyses portant sur les besoins en ressources en eau de l'Agglomération de LONGWY, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **de maintenir à 1,35 Euros, le prix de base du M3 d'Eau Potable qui sera appliqué à l'ensemble des consommations et facturations de l'exercice 2016.**
- **de maintenir à 0,0520 Euros par M3, la Taxe de Prélèvement, appliquée à l'ensemble des consommations et facturations de l'Exercice 2016.**

A ce prix s'ajoutent bien entendu, les diverses taxes : Redevance pour Pollution Domestique, Redevance pour Modernisation des Réseaux de Collecte, Redevance Assainissement.

- **de fixer le prix de location des Compteurs d'Eau à 0,960 Euros par mois, prix applicable à compter des consommations et facturations du premier semestre 2016 (1er Janvier 2016).**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE

EST LEVEE A 22 HEURES 15